

RÉAMÉNAGEMENT DU ROND-POINT SCHUMAN ET DE SES ABORDS

Chère riveraine, cher riverain,

La phase de mise à niveau du rond-point Schuman est terminée. Le 8 janvier 2024, la deuxième phase du chantier va commencer. Celle-ci concerne les travaux de mise à double sens de l'avenue de la Joyeuse Entrée, entre la rue de la Loi et l'avenue de la Renaissance.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension et votre patience.

Travaux prévus

Avenue de la Joyeuse Entrée (tronçon entre avenue de Cortenberg et rue de la Loi) :

- Création d'un passage pour les automobilistes de l'avenue de Cortenberg vers l'avenue de la Joyeuse Entrée
- Enlèvement des arbres. Dans la mesure du possible, ceux-ci seront replantés dans le cadre d'un autre projet de Bruxelles Mobilité et de Bruxelles Environnement
- Aménagement d'une rue cyclable en double sens en supprimant la zone de stationnement aujourd'hui occupée par des bacs à arbres mobiles
- Réaménagement du trottoir côté façades

Avenue de Cortenberg :

- Réaménagement de l'îlot pour piétons et cyclistes entre la sortie du tunnel Belliard et l'avenue de Cortenberg
- Enlèvement des arbres. Dans la mesure du possible, ceux-ci seront replantés dans le cadre d'un autre projet de Bruxelles Mobilité et de Bruxelles Environnement.

Durant cette phase, le centre du rond-point fera l'objet d'un relevé et de sondages dans le cadre de la réalisation du futur auvent.

Planning

Le délai des travaux est estimé pour cette deuxième phase à environ 23 semaines, à savoir jusque juin 2024.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution du phasage du chantier en temps utile.

Des intempéries ou des circonstances imprévisibles peuvent générer des changements de planning. Retrouvez les infos les plus récentes sur www.beliris.be.

Pour toute question pratique ou urgence liée aux travaux, prenez contact avec l'ombudsman du chantier: M. Johan Van Laer via le n° 0485 08 74 70.

Restez informés ! Inscrivez-vous à la newsletter.



Aspects pratiques

Suite à une demande de la police, la réduction de bandes de circulation dans l'avenue de Cortenberg et le rond-point est maintenue.

L'avenue de la Joyeuse Entrée (entre la rue de la Loi et l'avenue de Cortenberg), ainsi que l'accès au tunnel vers la E40 seront fermés à la circulation. Les déviations suivantes seront mises en place :

- Pour les piétons : maintien des cheminements existants
- Pour les cyclistes : déviations via la rue de la Loi, le rond-point et l'avenue de Cortenberg (bande latérale à contresens)
- Pour les automobilistes : déviations via l'avenue d'Auderghem ou via la rue de la Loi, le rond-point, la rue Archimède, la rue Franklin et la rue Le Corrège

La circulation dans la partie Sud de l'avenue de la Joyeuse Entrée est privilégiée pour la desserte locale. Nous préconisons d'emprunter la déviation mise en place via l'avenue d'Auderghem.

L'accès aux commerces et aux immeubles pour les piétons et les cyclistes dans la zone est assuré. L'accès pour les services de secours est garanti. Au niveau de la zone de chantier, les livraisons et les déménagements sont toujours possibles après contact avec l'ombudsman.

Le maître d'ouvrage fédéral Beliris et l'entrepreneur s'engagent à réduire les nuisances au maximum et à réaliser les travaux dans les délais les plus courts possibles.

Plan de déviation :

